

Règlement Internat

La chambre est un lieu de travail personnel et de repos.

Pour favoriser le vivre-ensemble et l'épanouissement de chacun, des règles sont à appliquer :

↪ **L'accès aux chambres n'est pas autorisé en journée (de 8h à 17h30)**

- ↪ Un état des lieux sera effectué par l'éducateur ou l'élève au-pair responsable du secteur au plus tard 1 mois après votre arrivée dans la chambre
- ↪ Chaque interne est responsable de la propreté de sa chambre. Le ménage y est assuré chaque jeudi soir en plus du rangement quotidien. Un contrôle régulier sera fait par la Vie Scolaire qui se réserve un droit d'accès à tout moment
- ↪ Certaines chambres pourront être occupées le week-end ou pendant les vacances. Il sera donc demandé de ne rien laisser en dehors de l'armoire ou de l'endroit prévu pour stocker vos affaires
- ↪ Tout déplacement d'une chambre à l'autre se fait avec l'autorisation au préalable de l'éducateur ou de l'élève au-pair
- ↪ L'utilisation du téléphone portable est tolérée mais se fait de manière discrète.
 - pour les collégiens, le téléphone sera à rendre à l'éducateur ou l'élève au-pair à 20h30 au bureau de la Vie Scolaire
 - pour les Secondes, le téléphone portable sera à rendre à l'éducateur ou l'élève au-pair à l'internat à 22h et rendu le lendemain à partir de 7h30
- ↪ Une attitude et un comportement respectueux vous sont demandés (pas de cris dans les couloirs, pas de chahut, ...)

↪ **Pour des raisons de sécurité, bouilloires, chauffages d'appoint, cafetières et déodorants en spray sont strictement interdits dans les internats**

Bien entendu, si vous avez des questions diverses et variées, la Vie Scolaire saura se rendre disponible afin d'y répondre au mieux.

Code Wifi : internat@2020-21

Horaires d'accès : de 17h30 à 22h30

Horaires de référence	
16h45 à 17h15	Goûter
17h15 à 18h00	Temps libre
17h30 à 18h00	Ouverture des internats
18h00	Fermeture des internats
18h00 à 19h00	Etude surveillée (collégiens et secondes)
19h00 à 20h30	Repas + temps libre
20h30	Ouverture des internats
20h30 à 21h30	Etude ou temps calme en chambre pour tous
21h30 à 22h00	Possibilité de déplacements
21h30 à 21h45	Pause pour les 1 ^{ères} et Term
22h00	Coucher des collégiens et secondes
22h00 à 22h30	Déplacements interdits pour tous
22h30	Coucher des 1 ^{ères} et Term
7h15	Réveil
7h30 à 8h30	Petit déjeuner
8h00	Fermeture des internats